

A envoyer avec votre règlement à : DEFIM – Inscription Léman – 5 rue Bossuet – 69006 LYON

NOM _____ Prénom _____
Date naissance _____ Lieu naissance _____ Dépt./Pays _____
Adresse _____
C.P. _____ Ville _____ Pays _____
Téléphone _____
E-mail _____

Vous nous avez connu par :

www.pagesjaunes.fr Google Autre moteur de recherche (préciser) :
 Magazine nautique Amis Autre (préciser) :

Formation extension au permis hauturier (stage de deux jours).....420 €

Je choisi (détail ou pack administratif) :

<input type="checkbox"/> Frais dossier*.....25 €	}	<input type="checkbox"/> Pack administratif 125 €
<input type="checkbox"/> Timbres fiscaux* 38 € sur https://timbres.impots.gouv.fr (joindre le PDF)		
<input type="checkbox"/> Carte SHOM 9999 spéciale examen*28 €		
<input type="checkbox"/> Règle type Cras*20 €		
<input type="checkbox"/> Livre d'exercice et examens blancs corrigés (recommandé).....18 €		

*obligatoire, inclus dans le pack admin.

Ci-joint mon règlement de : €

Mode de règlement : Chèque à l'ordre de Défim
 Carte Bleue (n° exp)
 Virement (IBAN FR76 3000 4006 2400 0100 6364 627 BIC : BNPAFRPPTAS)
 PayPal sur www.defim-leman.com

Compléter avec :

Photo d'identité couleur (sauf si déjà client Défim)
 Copie de carte d'identité ou passeport (sauf si déjà client Défim)
 Copie des permis bateau déjà obtenus
 Timbres fiscaux (sauf si pack administratif)

Fait à, le.....

Je, soussigné, déclare les éléments fournis sur cette fiche exacts et ai pris connaissance du règlement ci-dessous.

Signature :

Renseignements complémentaires :

Extrait du règlement : -Les tarifs des formations sont exprimés en euros TTC. Le coût de la formation est à compléter par les timbres fiscaux (1^{er} permis 70€+38€, suivants 38€), frais de dossier / livrets de conduite ainsi que le matériel de cours éventuel. -En cas d'échec au code, seuls 38€ pour les timbres fiscaux sont à fournir. Les cours supplémentaires de code et les frais de seconde présentation sont offerts. S'ils sont nécessaires, les cours de conduite supplémentaires sont à la charge du candidat. - L'inscription au permis bateau est valable un an (hors durée spécifiée sur certaines promotions). -L'annulation d'une inscription du fait du candidat ne peut entraîner un quelconque remboursement des sommes versées. Le bateau-école disposera librement des timbres fiscaux fournis (si le candidat doit passer un examen de code plus d'un an après l'inscription, ils seront à fournir à nouveau. -Les sessions d'examen proposées peuvent être annulées ou reportées par la DDT du Rhône. -DEFIM se réserve le droit d'annuler un stage en cas de force majeure ou en cas d'effectif insuffisant. -La totalité du règlement ainsi que les pièces complémentaires devront être déposés au siège de l'ENL avant le début du stage. -Règlement complet disponible au siège 5 rue Bossuet LYON 6 et sur le contrat de formation qui vous sera transmis.